

## **Conseil Municipal du 12 octobre 2021**

Le douze octobre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Monique PILLUT-BOISSIERE, Eléonore FAWOUBO, Maxime TROMPIER, Hervé GOUBERT, Gilles HATREL, Christine LE NAOUR, Alexandra AZZOPARDI, Vincent DECORDE

Étaient excusés : Eva GIGAN a donné pouvoir à Hervé GOUBERT, Jean-Michel MAZIER donne pouvoir à Gilbert DECOODT, Stéphanie BRUN donne pouvoir à Monique BOISSIERE, Robert LAFITE donne pouvoir à Sylvaine SANTO, Lucie BLANCHARD

Secrétaire de séance : Eléonore FAWOUBO

### **A - Approbation du compte-rendu de la séance du 29 juin 2021**

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 29 juin 2021.

### **B- Communications diverses :**

Sylvaine SANTO informe de la création d'une Association des commerçants et entrepreneurs. Le siège social sera en mairie.

Suite à la décision prise à l'unanimité en bureau municipal le 21 septembre 2021, l'éclairage public ne sera plus allumé toutes les nuits de la semaine des fêtes de fin d'année. Roncherolles-sur-le-Vivier continue ainsi à participer à la transition écologique nécessaire pour préserver l'environnement.

Après étude des différents décors lumineux de Noël, il a été décidé, vu les coûts, de ne pas en acquérir de nouveaux. Il est demandé au service périscolaire de décorer la façade de la mairie en suspendant des décorations sur les rebords des fenêtres.

La demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « Métropole Nourricière » a été acceptée et actée au Conseil Métropolitain du 27 septembre. Elle concerne l'acquisition de matériel nécessaire à la réalisation du projet « verger partagé » de la commission communale environnement.

Au sujet du verger partagé : les plantations seront réalisées cet hiver. Une information sur panneau Pocket, sur le site et à l'affichage sera faite pour annoncer les dates.

Démarche Oui Pub : une mesure du projet de loi Climat et Résilience :

Le Oui Pub constituerait une marque pour accepter la publicité non-adressée, alors que la règle générale pour les boîtes aux lettres non marquées serait le Stop Pub. Il s'agit d'un dispositif alternatif. L'ADEME a mené cette étude afin d'explorer les conditions, freins et leviers à l'expérimentation territoriale d'un tel dispositif à l'échelle d'une collectivité. Une mesure de la loi Climat et Résilience le prévoit. Dans les collectivités territoriales volontaires pour cette

expérimentation, les imprimés publicitaires seront par défaut proscrits et ne pourront être adressés qu'aux foyers ayant apposés un autocollant ou un marquage Oui Pub.

La visite de l'Ecoquartier du vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> édition de « Rouen Métropole, Capitale du Monde d'Après », s'est très bien déroulée. Il y a eu cinq participants : 2 agents du service Urbanisme de Mont-Saint-Aignan, 2 élus dont le Maire de la commune d'Avremesnil (près de Luneray) et le nouveau responsable Ecoquartier de la DDTM.

La soirée Jour de la Nuit s'est très bien déroulée avec la présence d'une trentaine de participants. La nuit était claire et adaptée à l'observation. Sylvaine SANTO et le Conseil municipal tiennent à remercier Monsieur Gérard PITROU, Président des Vendredis de l'Astronomie, et Christian LEGRAND, gérant de Destination Univers.

## **C - Délibérations**

### **Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO**

#### ***Contrat d'assurance des risques statutaires***

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL-IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

Article 1<sup>er</sup> : le Conseil municipal adopte le principe de recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL ; congés de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès

- Pour les agents non affiliés à la CNRACL : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...), le Conseil municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dues au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

#### Interventions des conseillers municipaux :

Suite au rendez-vous avec le Pôle de proximité de la Métropole Rouen Normandie, Gilbert DECOODT explique que l'enveloppe pour la commune concernant le Plan Pluriannuel d'investissement sera de 605 000 € pour 6 ans.

Les projets en étude :

- Sécurisation de la rue de Bimare en plusieurs tranches avec enfouissement des réseaux
- Réfection de la voirie au Village
- Réfection du parking du Clos Fleuri et création d'un stationnement près d'Instant Détente
- Reprise du chemin du Vieux Moulin jusqu'à la limite de Saint-Martin-du-Vivier
- Création d'un chemin piétonnier le long de la route de Fontaine-sous-Préaux
- Pose d'un coussin berlinois au virage à l'angle du manoir de Bimare avant l'arrêt de bus et suffisamment éloigné des habitations.
- Marquage au sol en résine juste avant le virage à l'angle de la rue des Emouquets.

La création d'un plateau surélevé sera réalisée à compter du 13 octobre, rue des Canadiens. Pendant les travaux la circulation, rue de Quévreville sera dans les deux sens.

Suite à la réunion avec le pôle déchets de la Métropole Rouen Normandie, sur 7 points sensibles pour la collecte des déchets, 5 seront aménagés. Une rencontre sera organisée avec les riverains de ces 5 zones concernés par des zones de regroupement des bacs. Pour les 2 points sensibles restants des études sont encore nécessaires.

Monique BOISSIERE informe que la rentrée des classes s'est bien passée. Mme Anne DEMECH a pris ses fonctions en tant que directrice de l'école maternelle.

L'élection des parents d'élèves a eu lieu le 8 octobre 2021.

Maternelle : DEVIENNE Laura- titulaire  
TROGNON Ségolène - titulaire  
PRIEZ Laëtitia - suppléante

Elémentaire : Mme Santens Cécile - titulaire  
Mme Galle Estelle - titulaire  
M. Lourtil Gilles - titulaire

Le matériel informatique acheté dans le cadre du plan de relance socle numérique dans les écoles élémentaires a été installé.

Alice GUIBERT a pris le poste de directrice de l'accueil périscolaire.  
La collecte des déchets par Terraléo se passe bien.

Une collecte des déchets a été organisée le samedi 2 octobre 2021 par le Conseil Municipal des Jeunes et la Commission Sociale et Solidaire dans le cadre du label « Mon petit atelier de la Cop21 ». Une quarantaine de personnes étaient présentes (adultes et enfants), divisée en cinq groupes. Le Bois Breton n'a pas été visité à cause du temps incertain. Il y a eu 10 kg de déchets ramassés dont 2 kg de déchets recyclables, 2.3 kg de verre, 2.5 kg de déchets non recyclables.

Dans le cadre de l'Art en mairie, de nouvelles œuvres sont exposées depuis samedi 9 octobre pour une durée de trois mois.

Hervé GOUBERT a pris contact avec une entreprise pour un devis pour la pose d'un robinet aux jardins.

#### Calendrier :

- Mercredi 13 octobre 2021 à 13h30 en mairie : Réunion CMJ
- Jeudi 14 octobre 2021 à 19h15 en mairie : Réunion des associations
- Samedi 16 octobre 2021 de 10h à 15h place Georges Lormier et rue des Emouquets: Marché organisé par l'épicerie Les Ronches et exposition de voitures anciennes.
- Samedi 16 octobre 2021 de 10h à 12h sous la Halle : Dégustation de fruits anciens par la commission environnement dans le cadre du projet verger partagé
- Samedi 16 octobre 2021 à 18h30 à la Pépinière : Soirée dictée du CFA
- Mardi 19 octobre 2021 : Réunion Métropole Rouen Normandie, déchets verts/biodéchets (participation de Monique BOISSIERE)
- Mardi 19 octobre 2021 à 18h30 en mairie : Réunion de la CSS

- Jeudi 21 octobre 2021 : Examen de la candidature de Roncherolles-sur-le-Vivier au label 4 écoquartier
- Jeudi 21 octobre 2021 à 9h15 : Exercice PPMS aux écoles
- Jeudi 21 octobre 2021 à 17h30 en mairie : Commission communication Ronches pro
- Lundi 8 novembre 2021 à 17h puis 18h : Bureau puis Conseil de la Métropole Rouen Normandie
- Mardi 9 novembre 2021 à 18h : Conseil d'école élémentaire
- Mardi 9 novembre 2021 à 18h30 en mairie : Réunion commission friche Etanel
- Jeudi 11 novembre 2021 rendez-vous 11h en mairie : Commémoration de l'armistice
- Vendredi 12 novembre 2021 à 18h : Conseil d'école maternelle
- Samedi 13 novembre 2021 de 10h à 12h en mairie : Atelier informatique CFA
- Samedi 13 novembre 2021 à la Pépinière : Atelier « Faire soi-même » organisé par la commune dans le cadre de « Mon petit atelier de la COP21 » de la Métropole Rouen Normandie
- Mercredi 17 novembre 2021 à 18h30 : Commission Economie, Attractivité, Europe et International de la Métropole Rouen Normandie (participation de Vincent DECORDE)
- Jeudi 18 novembre 2021 à 18h en mairie : Commission jardin
- Samedi 20 novembre 2021 à 10h : Plantation projet verger partagé
- Samedi 20 novembre 2021 à 11h en mairie : Mariage
- Mardi 23 novembre 2021 à 19h en mairie : Conseil municipal/bureau municipal
- Mercredi 24 novembre 2021 à 14h en mairie : Réunion avec le pôle de proximité pour le Plan Pluriannuel d'Investissement
- Samedi 4 décembre 2021 : Téléthon organisé par le CFA et les associations
- Mercredi 8 décembre 2021 : Commission 13 de la Métropole Rouen Normandie (participation de Alexandra AZZOPARDI)
- Samedi 11 décembre 2021 de 10h à 12h en mairie : Atelier informatique CFA
- Samedi 11 décembre 2021 de 14h à 16h : Distribution du colis des anciens à domicile
- Lundi 13 décembre 2021 : Noël des écoles
- Lundi 13 décembre 2021, 17h puis 18h : Bureau puis Conseil de la Métropole Rouen Normandie
- Jeudi 16 décembre 2021 à 18h15 en mairie : Noël du personnel
- Jeudi 27 janvier 2022 à 19h à la Pépinière : Vœux du Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.